

ENDURO NEWS

février 2005

lmr-alsace.com



Frederic Kuttler, Touquet 2005 - photo sysi59

Présidence et correspondance :

Jean-Marie BENNEROTTE
13, allée du Nord
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 41 93 40
enduro@lmr-alsace.com

Enduro News est une publication de la Commission Enduro de la Ligue Motocycliste Régionale d'Alsace. Il est diffusé gratuitement aux pilotes participants ou ayant participé au championnat d'Alsace d'enduro et d'endurance.

Pour toutes remarques, n'hésitez pas à nous contacter :
enduro@lmr-alsace.com

EDITORIAL

C'est avec grand plaisir que je prends aujourd'hui la succession de Rodolphe KILIBARDA à la Commission d'Enduro.

Pour cette année 2005 que je vous souhaite riche en émotion, j'espère vous faire partager à travers ma longue expérience de la compétition tout terrain, la passion de la course et le plaisir de l'enduro, à l'écoute de vos attentes et de vos suggestions.

La commission se renouvelle puisqu'aux cotés de Rodolphe KILIBARDA, Fabien POSTIF et Olivier PFISTER, nous accueillons désormais Pierre MENGUS (qui remplace J-C DEILLER) et Jean-Michel PFRIMMER (ancien organisateur du Bretzel Vert) qui saura mettre à notre disposition ses idées et son savoir faire.

Le calendrier d'enduro 2005 a été élaboré en tenant principalement compte de la disponibilité des clubs organisateurs et de leur engagement à accepter le championnat d'Alsace.

C'est pourquoi nous n'avons pas inscrit l'épreuve de Moirans en Montagne (39) dont le président a refusé de privilégier les Alsaciens.

Nous déplorons aussi l'absence d'épreuve d'endurance TT en Alsace mais avons néanmoins tenté de mettre sur pied un calendrier volontairement dense et homogène afin de permettre à tous ceux qui le souhaitent, de participer aux deux championnats.

Voilà, il ne me reste qu'à vous adresser mes vœux de réussite pour une belle saison 2005, en vous invitant dès à présent à vous inscrire nombreux à nos deux championnats.

Sportivement
Jean-Marie BENNEROTTE

Championnat d'Alsace d'enduro 2005

Le calendrier officiel du Championnat d'Alsace d'enduro pour la saison 2005.
Il comporte 7 journées et un seul résultat sera décompté en fin de saison.

| Date | Club organisateur | Adresse d'inscription |
|-----------------------------|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 13 mars | Union Motocycliste de l'Ain | Union motocycliste de l'Ain - Marielle Michel Maison des sociétés Bld Joliot-Curie 01000 Bourg En Bresse |
| 10 avril | MC Granges sur Vologne | MC Granges / Vologne - Umberto GARZIA 4 Ter Le Pincheste 88640 Granges Sur Vologne |
| 8 mai | Ardennes Moto Passion | Ardennes Moto Passion - Jean Paul RAGUET 34, rue du Général De Gaulle 08000 Charleville Mézières |
| 5 juin | SMC Sens | SMC Sens - Jacques PERRIGAULT 11, cours Riche Bois 89100 Sens |
| 12 juin (11 juin 1 tour) | M-C Nogentais | M-C Nogentais - Vladimir GOBILLOT 97 bis, rue P. Curie Rés. Les Iris 2 Appt. 1 52000 CHAUMONT |
| 26 juin | Chaumont Enduro 52 | Chaumont Enduro 52 - Dominique PIROLLEY 24 rue Drapier Tortez 52000 Chaumont |
| 5 septembre | MC Epernay | MC Epernay - Gilbert BRUGNON 6 Allée de la Forêt 51200 Epernay |

Championnat d'Alsace d'endurance 2005

Le calendrier officiel du Championnat d'Alsace d'endurance moto TT pour la saison 2005.

| Date | Club organisateur | Adresse d'inscription |
|--------------|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3 juillet | M-C Besançon | Bellaud Jean Claude 23, rue de la glacière 25660 Saône |
| 11 septembre | M-C ETRABONE | Ligue moto de franche Comté 4, avenue de la paix 39100 DOLE |
| 25 septembre | M-C Chaumont | Pirolley Dominique 24, rue du drapier Tortez 52000 Chaumont |
| 9 octobre | M-C Nogentais | Gobillot Vladimir 97 bis, rue P. Curie Résidence les IRIS II APPT1 52000 Chaumont |

REGLEMENT ENDURO SAISON 2005

Art. 1 : Le championnat d'Alsace est ouvert aux pilotes membres d'un club affilié à la LMRA titulaire d'une licence nationale FFM-NCA à l'année. Le championnat d'Alsace est ouvert aux pilotes étrangers membres d'un club affilié à la LMRA et titulaires d'une licence nationale FFM-NCA à l'année. Ils devront également justifier d'une résidence en France depuis au moins 3 années consécutives ou de la détention d'une licence FFM depuis au moins 3 années consécutives. Les pilotes licenciés « NCB » ne peuvent participer à aucun cycle d'épreuve cumulant les résultats.

Art. 2 : Le championnat se disputera en 3 formules :

LIGUE 1 (3 tours), avec attribution d'un titre de champion d'Alsace au scratch.

LIGUE 2 (2 tours), avec attribution d'un titre de champion d'Alsace au scratch.

TROPHEE Vétérans, junior, 50cc et féminine (2 tours)

Art. 3 : Les catégories seront les suivantes :

LIGUE 1 Scratch

LIGUE 2 Scratch ;125cc 2tps et -250cc 4tps (classe 1) : + 125cc et 4 temps + de 250cc (classe 2)

TROPHEE Vétérans (+ de 37 ans au 01/01/2005), junior (- de 21 ans en 125cc) et 50cc (- de 16 ans), féminine.

Art. 4 : Les pilotes devront disputer toutes les épreuves avec des pneus FIM ENDURO à l'arrière et à l'avant.

Art. 5 : Toute attitude antisportive ou critique excessive envers l'organisateur d'une épreuve, ou d'un membre de la commission, exposera son auteur aux sanctions prévues par le code sportif. Les décisions pourront être prises par le jury de l'épreuve. Le participant est responsable de ses accompagnateurs du début à la fin de la manifestation, sur la piste ou le parcours, dans les zones et parcs ayant un caractère sportif ainsi qu'aux enceintes administratives de la manifestation.

Art. 6 : Le classement des catégories, se fera par addition des points, selon le barème du championnat de France. Le classement final, se fera sur la totalité des épreuves moins «une épreuve ». Seront récompensés, les cinq premiers des scratch LIGUE 1, LIGUE 2 et Trophée Vétérans ainsi que le premier de chaque catégorie en LIGUE 2 lors d'une soirée organisée par la LMRA. Les titres ne seront décernés qu'aux pilotes ayant marqué des points dans au moins 50% de la totalité des manches comptant pour le championnat et qu'il y ait au moins 3 participants dans la catégorie par classe.

Art. 7 : Le classement d'une course sera établi d'après les documents définitifs de l'organisateur. Chaque pilote est sensé vérifier le classement final de l'épreuve lors de l'affichage avant de déposer réclamation le cas échéant, auprès du club organisateur.

Art. 8 : Un délégué de la commission sera présent à chaque épreuve et sera chargé de communiquer les résultats au président de la commission.

Art. 9 : Un pilote ne pourra changer de catégorie de course, après la première épreuve, sans perdre le bénéfice des courses déjà disputées.

Art. 10 : L'inscription au championnat devra se faire avant la première course, auprès du président de la commission. Les points ne seront attribués qu'une fois l'inscription validée. Un droit d'inscription au championnat sera demandé. Il est de 20 €. Le bulletin d'inscription devra être rempli de façon correcte et complète (droit d'engagement).

Art. 11 : Chaque pilote devra se soumettre au règlement particulier du club organisateur d'une épreuve et prendre les dispositions nécessaires pour que son engagement soit retenu.

Art. 12 : Les trois premiers pilotes du scratch LIGUE 2 (2 tours), passeront obligatoirement en LIGUE 1 (3 tours) l'année suivante pour deux années au moins.

Art. 13 : En cas de changement de calendrier, la commission préviendra les pilotes dans les plus brefs délais.

Art. 14 : En cas d'ex æquo à la fin du championnat, les pilotes seront départagés à la majorité des meilleures places. Si des ex æquo subsistent, il sera tranché dans l'ordre de la meilleure place dans la dernière épreuve.

Art. 15 : La commission peut à tout moment lors d'une épreuve, procéder à une vérification des motos.

Art. 16 : Changement de club. Tout pilote désirant changer de club, devra demander par écrit un quitus au club quitté avant de s'inscrire dans un autre.

Visa Commission d'Enduro :

Date et Visa LMRA :

REGLEMENT ENDURANCE TOUT TERRAIN SAISON 2005

ART. 1 : La ligue d'Alsace met en compétition pour 2005 un championnat.

ART. 2 : Sont invités à y participer les pilotes licenciés en Alsace uniquement et titulaire d'une licence nationale compétition (NCA). Nota : Aucun pilote inter, NCB ou licence à la journée ne sera classé dans ce championnat.

ART. 3 : L'inscription au championnat devra se faire avant la première épreuve, auprès du président de la commission. Les points ne seront attribués qu'une fois l'inscription validée. Un droit d'inscription au championnat sera demandé, il est de 10 Euros.

ART. 4 : Les bulletins d'engagement et droits devront être envoyés aux clubs organisateur dans les meilleurs délais. Tout retard risque de voir son engagement refusé, par l'organisateur, à cause d'un nombre de place limité.

Il appartient au pilote de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que son engagement soit retenu, le cas échéant il ne pourra pas réclamer.

ART. 5 : Le règlement sera celui de l'épreuve et devra être appliqué avec fermeté.

ART. 6 : Toute attitude antisportive ou critique excessive envers l'organisateur d'une épreuve, exposera son auteur aux sanctions prévues par le code sportif. Le pilote est responsable de ses accompagnateurs du début à la fin de la manifestation.

ART. 7 : Le port du dossard fourni par l'organisateur est obligatoire, le numéro du dossard devra être le même que celui des machines. Chaque pilote ne pourra faire un relais de plus de deux heures consécutives avec un repos d'une demi-heure minimum. Tout changement de pilote ou de moto devra s'effectuer au stand de ravitaillement.

ART. 8 : Toutes les épreuves se dérouleront : Une moto un pilote ou deux pilotes et une ou deux motos pour les courses en 2 fois 2 heures. Deux pilotes et une ou deux motos pour les courses de 5 heures ou 6 heures. Un pilote seul ne pouvant pas participer à l'épreuve de 5 ou 6 heures.

ART. 9 : Le classement de l'épreuve se fera : Au nombre total de tours effectués dans l'ordre d'arrivée.

La course est considérée comme achevée une fois le temps de course écoulé. L'abaissement du drapeau à damier s'effectuera sur le passage de l'équipage de tête se présentant après l'écoulement du temps prévu. Nota : La ligne d'arrivée sera franchie avec la moto.

ART. 10 : le ravitaillement en carburant se fera obligatoirement au stand et moteur arrêté (sous peine d'exclusion).

ART. 11 : Dans le cas d'un équipage de moto de classes différentes, le classement sera effectué dans la cylindrée la plus élevée sans tenir compte du cycle 4 temps ou 2 temps.

ART. 12 : Le classement d'une course sera établi d'après les documents définitifs de l'organisateur. Chaque pilote est sensé vérifier le classement de l'épreuve. Pour le classement final, toutes les épreuves seront prises en compte.

Les points seront attribués, par pilote, selon le barème suivant : 20-17-15-13-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 points.

Nota : Pour l'attribution des points, les deux pilotes de l'équipage devront être obligatoirement être licenciés en Alsace.

Les points seront additionnés à chaque épreuve, en fonction du classement scratch de l'épreuve.

Le pilote ou l'équipage vainqueur sera celui qui totalisera le plus de points. En cas d'ex-aequos au classement final du championnat, il sera tenu compte du nombre de place de 1er, 2e, 3e, etc. Si après cela l'égalité persiste, il sera retenu le résultat obtenu lors de la dernière épreuve.

ART. 13 : Titres et récompenses :

Un seul titre de champion d'Alsace sera décerné au pilote ou à l'équipage premier au scratch.

Le 2e, 3e, 4e et 5e pilotes ou équipages seront récompensés.

Les pilotes ayant participé avec des trails ainsi que les 50 cc seront récompensés.

ART. 14 : Tout cas litigieux qui ne pourra être résolu par ce règlement, le sera en première instance par le jury de l'épreuve. En cas d'appel, c'est la cour disciplinaire et le tribunal de la ligue d'Alsace qui seront saisis.

Toute réclamation devra être écrite et accompagnée d'une somme de 75 Euros.

ART. 15 : En cas de changement de calendrier, la commission préviendra les pilotes dans les plus brefs délais.

Visa commission d'enduro :

Date et visa LMRA :